

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE N°154/2024

**Objet :** Occupation temporaire du domaine public communal afin d'y organiser une « soirée de Noël ».

Le Maire de la commune de Clérieux,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants,  
Vu le Code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,  
Vu l'organisation d'une soirée de Noël avec les écoles de la commune et la mairie,  
Vu la nécessité d'occuper le domaine public communal (place Henri BOSSANNE).

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La place Henri BOSSANNE se verra occupée et la circulation sera temporairement fermée devant la Mairie en vue d'y organiser une « soirée de Noël ». L'accès aux parkings de la place seront maintenus et une déviation sera mise en place par la rue du Chalon.

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour le vendredi 21 décembre 2024 de 13H30 à minuit.

**ARTICLE 3 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté après toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune de Clérieux fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**ARTICLE 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** Le Maire et le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.



A Clérieux, le 21 novembre 2024



Le Maire  
Fabrice LARUE

Pour le Maire, l'Adjoint

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Deputy Mayor, positioned below the text "Pour le Maire, l'Adjoint".